



LYON, le 26 février 2021

Le syndicat national des personnels
de santé environnementale (SYNAPSE-UNSA)

à

Monsieur Pascal BERNARD,
DRH des Ministères sociaux

Monsieur Laurent CHAMBAUD,
Directeur de l'EHESP

Messieurs les Directeurs,

Je vous sollicite officiellement pour vous demander de faire évoluer la formation initiale des technicien-nes sanitaires et de sécurité sanitaire (T3S).

L'origine de ma demande repose sur le fait que plusieurs procédures de non-titularisation de T3S stagiaires ont été formulées ces dernières années, et un certain nombre d'entre elles ont abouti.

Ayant été à l'origine d'une de ces demandes, je me suis interrogé sur mon rôle et mes responsabilités : au-delà des constats que j'avais pu établir sur les capacités de mon stagiaire à devenir T3S, je me suis demandé dans quelle mesure je n'avais pas, moi, failli. J'ai pris alors beaucoup de temps pour analyser ce qui s'était passé, et j'ai pu en discuter longuement avec Adeline Floch-Barneaud, responsable de la formation pour la filière Santé-Environnement à cette période. Par des voies différentes, parce que nous occupons des fonctions différentes, il se trouve que nous étions arrivés aux mêmes conclusions : une bonne part de ces échecs relevait de la responsabilité des services accueillants !!!

En effet, lorsqu'un service Santé-Environnement voit arriver un T3S stagiaire, il voit avant tout arriver un T3S. Cette formulation peut sembler anodine, mais la différence, pour minime qu'elle puisse paraître, est fondamentale. Le T3S stagiaire n'est pas un T3S : il n'a pas été formé pour assumer sa fiche de poste. La formation initiale délivrée par l'EHESP aux T3S stagiaires ne forme pas des T3S spécialistes de la lutte contre l'habitat indigne (LHI), ou des T3S spécialisés dans les eaux destinées à la consommation humaine, ou encore des T3S dédiés à la formulation d'avis pour les évaluations de risques sanitaires réalisées dans le cadre d'études d'impact... La formation initiale a pour vocation de former les T3S à la santé-environnementale en général, et de les sensibiliser à l'ensemble des missions assumées par les services Santé-Environnement. L'adaptation professionnelle des T3S à leur poste thématique (LHI, Eaux, avis sanitaires...) relève à la fois du tutorat au sein du service d'accueil et de la formation continue.

Par rapport à ce qui précède, en quoi, donc, les services accueillant peuvent-ils être responsables des échecs de leurs T3S stagiaires ? Tout simplement parce qu'ils accueillent le stagiaire comme s'il était un T3S arrivant par mutation, c'est-à-dire quelqu'un qui est déjà formé et compétent sur certaines thématiques, et qui aura besoin

de quelques mois pour s'adapter à une nouvelle fiche de poste et peut-être même développer de nouvelles compétences. Or, les T3S stagiaires ne sont rien de tout ça : ils apprennent un nouveau métier.

L'année de stage étant une année de formation et d'adaptation à l'emploi, les stagiaires doivent donc être accompagnés, tutorés, évalués régulièrement... bref : formés !

Or, le constat que je fais à travers mon expérience personnelle, mais également au regard de l'expérience d'autres services d'accueil, et que par ailleurs validait Mme Floch-Barneaud, est que les services Santé-Environnement ne sont pas préparés à ces missions de tutorat, d'évaluation et de mise en place d'actions correctives ! Ces missions s'inscrivant de plus dans un contexte de baisse permanente des effectifs, il n'est dès lors pas surprenant de les voir passer au second plan voire complètement négligées...

Ces constats sont d'autant plus vrais pour les T3S stagiaires qui occupaient, avant de réussir le concours, des postes au sein des services Santé-Environnement, qu'ils soient administratifs ou techniques (adjoints sanitaires). Étant familiers du fonctionnement et des missions des services Santé-Environnement, le passage à T3S est paradoxalement plus difficile pour eux, puisque des évolutions fondamentales dans la façon d'exercer leur métier sont attendues :

- Ils doivent adopter des postures différentes (être autonomes mais continuer à rendre compte),
- Ils doivent intégrer un nouveau positionnement dans les procédures (ils ne sont plus de simples exécutants mais doivent être force de proposition),
- Les services sont plus exigeants envers eux, en termes d'investissement ou de rigueur, considérant à tort que l'environnement professionnel est acquis.

Eu égard à leur expérience professionnelle, ces agents peuvent être porteurs de préjugés, positifs comme négatifs, qui sont néanmoins tous susceptibles de les desservir.

Au regard de ce qui précède et de la nécessaire évolution de la formation initiale des T3S, il me semble primordial d'associer à cette formation les responsables des services d'accueil.

Ainsi, à titre d'exemples, je me permets de vous suggérer :

- La mise en place d'un module d'entretien tripartite (le service, l'EHESP, la DRHM) où seraient présentés clairement les attendus, les rôles, les responsabilités de chaque partie,
- La rédaction d'un guide d'accueil des stagiaires T3S dans lequel seraient développées les modalités d'accompagnement, de formation et de suivi des stagiaires en fonction de leur origine professionnelle.

Je vous propose les services de SYNAPSE pour travailler avec vous au développement des outils adéquats et d'un référentiel commun.

Sachant pouvoir compter sur vous et vos structures pour faire avancer ce dossier rapidement, je vous prie de croire, Messieurs les Directeurs, en l'assurance de notre considération déterminée.



Frédéric LE LOUÉDEC
Secrétaire général